

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quatorze, le 09 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, , Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Jorge VELOSO MACHADO, Yann BIDON, Marcel GOLBERY, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Maryse DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ , Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme Nora BELATTAR a donné pouvoir à Mr MOROGE
Mme Sandrine COMTE arrivée à 19h35 a donné pouvoir à Mr GOLBERY
Mme Anne DEMOND a donné pouvoir à Mme DUFOUR
Mme Marie-Claire CASTERAN a donné pouvoir à Mr LARGE
Mr Patrice LANGIN a donné pouvoir à Mme MICHAUD
Mr Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Mme SIMON
Mr Jacques ROS a donné pouvoir Mr COUPE

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-Thérèse COULLET est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 DECEMBRE 2014

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2014.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 19 FEVRIER AU 19 MARS 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : Mr Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

AFFAIRES GENERALES

1-Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux – Evaluation des charges transférées

Rapporteur Mme Lenoble :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain,

1°- **Approuve**, suivant le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 4 décembre 2014, le montant des charges transférées par la Commune de Quincieux à la Communauté urbaine de Lyon à 652 377€.

2°- **Autorise** monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2- Tarification des publicités pour les éditions municipales en 2014

Rapporteur Mr Coupé :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain,

APPROUVE pour l'année 2015 la tarification publicitaire suivante :

JOURNAL MUNICIPAL	Tarif 2014	Tarif 2015
1 page (260x190mm)	950€	899€
1/2 page (190x127mm)	590€	499€
1/4 page (127x92mm)	330€	299€
1/8e de page (92,5x65mm)	180€	149€
1/16e de page (43x65mm)	100€	69€

Un tarif dégressif est appliqué pour l'achat de plusieurs encarts : 15% de remise pour 2 numéros, 30% pour 3 numéros et 50% pour 6 numéros.

DIT que ces tarifs prennent effet au 1^{er} mars 2015.

3- Autorisation de signer l'avenant n°2 au protocole 2008-2012 du PLIE Sud-Ouest

Rapporteur Mr Moroge :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n°2 au protocole 2008- 2012 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Sud-Ouest

4- Création d'un marché de producteurs

Rapporteur Mme Large :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Autorise la mise en place d'un marché de producteurs de pays le vendredi de 16h à 19h.

DIRECTION DES RESSOURCES

5- Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Mme Michaud

Pas de vote :

Le Conseil municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de l'organisation du débat d'orientation budgétaire en application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

6- Budget 2015 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement (révision opération Dojo)

Rapporteur : Mme Michaud

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement de la façon suivante,

	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Répartition 1 pour mémoire	Extension du dojo	650 000 €	200 000 €	450 000 €	
Répartition 2 pour mémoire		750 000 €	16 663.86 €	733 336.41 €	
Répartition 3 pour mémoire		686 663.86 €	16 663.86 €	670 000 €	
Révision 2015		680 000 €	16 663.86 €	543 986,13 €	119 350.01 €

DIT que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif, chapitre 23

DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

7- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville de Saint-Genis Laval (année scolaire 2014-2015)

Rapporteur Mme Chaize :

Le Conseil municipal **à l'unanimité des membres présents,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de PIERRE-BENITE et la Commune de SAINT-GENIS LAVAL.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2015 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

8- Rémunération des enseignants sur le temps périscolaire

Rapporteur Mme Dufour :

Le Conseil Municipal **à la majorité des membres présents, 1 abstention Mme Carecchio du groupe Pierre-Bé demain,**

FIXE le taux de rémunération des personnels enseignants sur le temps périscolaire pour des missions de surveillance à 11.66€ brut par heure.

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 012

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9-Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Rapporteur Mr Majdalani :

Il est pris acte du rapport :

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du rapporteur et avoir débattu donne acte à monsieur le maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la communauté urbaine de Lyon, conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

10-Démarche d'élaboration d'un agenda 21 communal

Rapporteur Mme Clauzier :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le lancement d'une démarche d'élaboration d'un agenda 21 à l'échelle de la commune de Pierre-Bénite

AUTORISE M. le Maire a signé tous les documents et conventions afférents à cette démarche

AUTORISE M. le Maire a répondre à des appels à projet et à solliciter toutes les aides et subventions utiles à la mise en œuvre de la démarche.

11-Enquête publique : demande d'autorisation présentée par la société NOVACYL en vue d'exploiter des stockeurs de liquides inflammables (projet Naruto) rue Prosper Monnet à Saint-Fons

Rapporteur Mr Majdalani :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 2 abstentions du groupe Pierre-Bé demain Mme Carrechio, Mme Coulet,

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation présentée par la société NOVACYL en vue d'exploiter des stockeurs de liquides inflammables (projet Naruto) rue Prosper Monnet à Saint-Fons.

rend **un avis FAVORABLE** à la demande d'autorisation présentée par la société NOVACYL sous réserve de validation par le CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail)

12-Convention de mise en commun de l'application « Pack ADS » entre la Métropole de Lyon et la commune de Pierre-Bénite

Rapporteur Mr Majdalani :

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche laïque et républicaine,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de PIERRE-BENITE et la Métropole de Lyon pour la mise en commun de l'application « Pack ADS »

DIT que la dépense sera imputée sur l'exercice en cours chapitre 011, fonction 020, article 6182

Le Maire lève la séance à 21H10

